

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 18 novembre 2014, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'information sur le mandat que détenait la représentante de l'Union des municipalités du Québec pour accepter le pacte fiscal générant une coupe de 300 000 000 \$ aux municipalités.
- Demande de suivi sur la décision du conseil quant au retrait des compteurs intelligents installés sur les équipements et bâtiments de la municipalité.
- Demande de publication d'un communiqué sur le site Internet de la Ville d'un rappel aux citoyens sur la possibilité de faire une demande de remplacement d'un compteur communiquant.

---

## **2014-11-555 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 novembre 2014.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2014, tel que préparé, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2014, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2014**
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Contrat de mise en œuvre de la phase I du Programme rénovation résidentielle de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield avec l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers
- 6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 6.1 Abolition d'un poste de journalier spécialisé au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 6.2 Création d'un poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 6.3 Lettre d'entente 2014-11 avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les dispositions particulières de l'employé numéro 08151
  - 6.4 Mesure disciplinaire de l'employé numéro 07170
  - 6.5 Nomination au poste de conseiller technique - contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 6.6 Nomination au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 6.7 Nomination au poste de secrétaire, niveau II, au Service de sécurité incendie
  - 6.8 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 12 octobre au 8 novembre 2014
- 7. SERVICE DU GREFFE**
  - 7.1 Entente de regroupement des municipalités d'agglomération II relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2015-2019
  - 7.2 Nominations et mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la municipalité
  - 7.3 Nominations et mise à jour de la liste des responsables de la délivrance de constats d'infraction
  - 7.4 Renouvellement des assurances de dommages municipales
- 8. SERVICE DU CONTENTIEUX**
  - 8.1 Bail avec le ministère des Pêches et des Océans relatif à une aide à la navigation sur le chemin Larocque
- 9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
  - 9.1 Approbation du registre des chèques émis et annulés numéros 78100 à 78456 totalisant 7 834 562,72 \$ et 44 296,68 \$ et du registre des paiements Internet numéros 511 à 546 totalisant 1 258 377,81 \$
  - 9.2 Dépôt du rapport budgétaire au 10 novembre 2014
  - 9.3 Désignation de responsables pour procéder à l'évaluation de rendement des entrepreneurs et fournisseurs
- 10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
  - 10.1 Lettre d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés
  - 10.2 Modification de la tarification pour les usagers du service du transport de personnes par taxi dispensé par Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield
- 11. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**
  - 11.1 Acquisition d'une servitude municipale sur les lots 3 247 062 et 3 248 389 situés dans le secteur du prolongement de la rue Loy
  - 11.2 Approbation d'une étude préliminaire dans le cadre de l'enfouissement des réseaux câblés sur le boulevard du Havre
  - 11.3 Demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre des travaux d'interception de l'exutoire de la coulée petit Marcheterre

11.4 Demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre des travaux de prolongement des infrastructures municipales sur la rue de la Barrière

11.5 Dépôt du rapport de fin de contrats réalisés au cours de l'année

## 12. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

12.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 17, 3<sup>e</sup> Rue afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande

12.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 17, rue Simpson afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande

12.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 217, rue Hébert afin d'autoriser la réfection de la toiture du garage détaché annexé à l'abri d'auto et réponse à cette demande

12.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 60, rue Haineault afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande

12.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du futur lot 5 582 283 sis rue Armand afin d'autoriser la création d'un nouveau lot et réponse à cette demande

12.6 Modification de la résolution 2014-02-072 relative à la vente du lot 4 517 854 situé chemin Larocque

12.7 Modification de la résolution 2014-04-186 relative à l'acquisition d'une partie du lot 3 593 245 située rue Andrew

## 13. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

13.1 Entente avec la compagnie Deangelo Brothers Corporation pour l'utilisation du site de dépôt des neiges usées

## 14. APPELS D'OFFRES

14.1 Appel d'offres 2014-41 : réhabilitation et modernisation du poste de pompage Léger, phase III, lot 2

14.2 Appel d'offres 2014-47 : réparation du générateur d'ozone numéro 2 et entretien général du système de production d'ozone à l'usine de filtration

14.3 Appel d'offres 2014-48 : mise en pile des neiges usées et soufflage des amas de neige après tassement

14.4 Appel d'offres 2014-50 : réparation du générateur d'ozone numéro 2 et entretien général du système de production d'ozone à l'usine de filtration

## 15. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

15.1 Invitation à soumissionner 2014-ENV-32 : achat et installation de variateurs de vitesse et de sondes de pression et de niveau à l'usine de filtration

15.2 Invitation à soumissionner 2014-ING-30 : services professionnels d'arpentage pour les infrastructures du boulevard du Havre

15.3 Invitation à soumissionner 2014-ING-31 : branchement de services au 1605, boulevard Bord-de-l'Eau

## 16. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

16.1 Avis de motion pour un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2015

16.2 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 219 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les places publiques - (RMH-460)

16.3 Avis de motion pour un règlement sur la mise en œuvre de la phase I du Programme de rénovation résidentielle de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2015-2016)

16.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 290 pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2015)

## 17. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

17.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase I du Programme de rénovation résidentielle de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2015-2016)

- 17.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 289
- 17.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 255 décrétant des travaux d'infrastructures municipales afin de desservir les lots 4 516 516 et 4 966 284 situés dans le parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 3 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 18. **DIVERS**
  - 18.1 Demande d'appui du Centre des services sociaux du Suroît relative à l'adoption du projet de loi 10 par le ministre de la Santé et des Services sociaux
  - 18.2 Félicitations à l'équipe de football le Noir et Or
  - 18.3 Libération et autorisation au maire d'assister à une rencontre avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- 19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 20. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
- 21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

**2014-11-556 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2014, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2014**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 octobre 2014, de la séance extraordinaire du 27 octobre 2014 et de la séance extraordinaire du 4 novembre 2014 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 13 novembre 2014;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé, appuyé par M. le conseiller François Labossière, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 octobre 2014, de la séance extraordinaire du 27 octobre 2014 et de la séance extraordinaire du 4 novembre 2014, selon leur teneur.

ADOPTÉ

**2014-11-557 CONTRAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE I DU PROGRAMME RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AVEC L'ORGANISME POUR UN RÉSEAU ACTIF DANS NOS QUARTIERS**

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de mise en œuvre de la phase I du Programme de rénovation résidentielle de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2015-2016) à intervenir entre l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la signature dudit contrat de mise en œuvre;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie un contrat de mise en œuvre de la phase I du Programme de rénovation résidentielle de la municipalité à l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ), selon les conditions mentionnées audit contrat, et ce, à compter de sa signature et se terminant le 31 décembre 2016, et conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre dudit Programme;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2014-11-558 ABOLITION D'UN POSTE DE JOURNALIER SPÉCIALISÉ AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par le Service de l'environnement et des travaux publics;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement et des travaux publics de procéder à l'abolition d'un poste de journalier spécialisé au Service de l'environnement et des travaux publics, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à l'abolition d'un poste de journalier spécialisé au Service de l'environnement et des travaux publics, poste présentement vacant et faisant partie de la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

**2014-11-559 CRÉATION D'UN POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par le Service de l'environnement et des travaux publics;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement et des travaux publics de procéder à la création d'un poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, à la suite de l'abolition d'un poste de journalier spécialisé;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, poste faisant partie de la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

**2014-11-560 LETTRE D'ENTENTE 2014-11 AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD CONCERNANT LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 08151**

CONSIDÉRANT la situation de l'employé numéro 08151;

CONSIDÉRANT l'ancienneté de cet employé;

VU le dépôt devant ce conseil de la lettre d'entente 2014-11 à intervenir entre le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, l'employé numéro 08151 et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT les informations transmises par la directrice du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente 2014-11 à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et l'employé numéro 08151 relative à une réaffectation à durée déterminée de cet employé, et ce, pour la période du 22 novembre 2014 au 17 novembre 2015.

ADOPTÉ

**2014-11-561 MESURE DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 07170**

CONSIDÉRANT les informations verbales transmises par la directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé numéro 07170;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield impose une mesure disciplinaire à l'employé numéro 07170, soit une suspension d'une journée sans solde, étant entendu qu'une journée représente une période de vingt-quatre (24) heures;

QUE la date de suspension sans solde soit déterminée par le directeur du service concerné.

ADOPTÉ

2014-11-562

**NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLER TECHNIQUE - CONTREMAÎTRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un conseiller technique - contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Jean-François Florence au poste cadre de conseiller technique - contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Florence à ce poste soit prévue le 24 novembre 2014;

QUE le conseil municipal autorise M. Florence à appliquer la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, lorsqu'applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2), selon sa sphère d'activité, et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents;

QUE la rémunération de M. Florence à ce poste soit fixée à la classe 3, échelon 2, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2014-11-563

**NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Maxime Poirier au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Poirier à ce poste soit prévue le 19 novembre 2014;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Poirier à ce poste soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2014-11-564 NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE, NIVEAU II, AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une secrétaire, niveau II, au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M<sup>me</sup> Sophie Major au poste de secrétaire, niveau II, au Service de sécurité incendie;

QUE la date d'entrée en fonction de M<sup>me</sup> Major à ce poste soit prévue le 3 décembre 2014;

QUE la rémunération de M<sup>me</sup> Major à ce poste soit fixée à la classe 4, échelon 1, et que ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2014-11-565 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 12 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE 2014**

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel pour la période du 12 octobre au 8 novembre 2014;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en novembre 2014 relatif à l'embauche et au départ de personnel pour la période du 12 octobre au 8 novembre 2014.

ADOPTÉ

**2014-11-566 ENTENTE DE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS D'AGGLOMÉRATION II RELATIVEMENT À L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES 2015-2019**

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2015-2019;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre les Villes d'agglomération II et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages;



Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à verser, en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le regroupement, le tout taxes en sus;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'UMQ, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver la quote-part de la municipalité issue des revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente du regroupement des municipalités d'agglomération II relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2015-2019 », telle que déposée devant ce conseil, dans le cadre de la préparation et de la publication de l'appel d'offres pour l'adjudication d'un contrat en commun d'assurances de dommages.

ADOPTÉ

2014-11-567

**NOMINATIONS ET MISE À JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL, FONCTIONNAIRES ET CITOYENS SIÉGEANT AUX COMMISSIONS, COMITÉS ET ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant à divers comités, commissions et organismes de la municipalité;

VU le dépôt devant ce conseil de la liste des membres du conseil, des fonctionnaires et des citoyens siégeant à divers comités, commissions et organismes;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la nomination et à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens pour représenter la municipalité auprès des divers comités, commissions et organismes de la municipalité, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le directeur du Service du greffe et greffier.

ADOPTÉ

2014-11-568

**NOMINATIONS ET MISE À JOUR DE LA LISTE DES RESPONSABLES DE LA DÉLIVRANCE DE CONSTATS D'INFRACTION**

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, chapitre C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour remettre un constat d'infraction à un défendeur;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield intente devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield des poursuites pour la sanction d'une infraction à une disposition d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2);

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour intenter ces poursuites pénales devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield, d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, pour et au nom de la municipalité, des constats d'infraction;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les personnes mentionnées dans la liste préparée par le directeur du Service du greffe et greffier, en date du 18 novembre 2014, pour l'application de la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2), selon leurs sphères d'activité, et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents, et procède à la mise à jour de la liste des responsables de la délivrance de constats d'infraction.

ADOPTÉ

2014-11-569

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES MUNICIPALES**

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier de procéder au renouvellement des assurances de dommages de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate la firme BFL Canada inc., par l'entremise des consultants René Laporte et associés inc., firme de consultants recommandée par les membres du comité du regroupement d'achat d'assurances de dommages des villes d'agglomération II de l'Union des municipalités du Québec, pour l'achat d'assurances de biens, bris de machines, responsabilités civiles primaire et complémentaire, incluant la Société du vieux Canal de Beauharnois pour ces couvertures, ainsi que pour l'achat d'assurances délits, automobile des propriétaires et pour la responsabilité municipale pour la Ville seulement, pour la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, pour la somme de 159 624,94 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2014-11-570

**BAIL AVEC LE MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS RELATIF À UNE AIDE À LA NAVIGATION SUR LE CHEMIN LAROCQUE**

ATTENDU QUE depuis nombre d'années, le gouvernement fédéral, soit le ministère des Pêches et des Océans Canada, dispose d'un amer (aide à la navigation) dédié à la voie maritime sur une portion du lot 4 516 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis à proximité du site de dépôt des neiges usées du chemin Larocque;

ATTENDU QUE cette structure métallique avec panneaux sert de point de repère aux navires;

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention de résiliation de bail, de bail et de servitudes, sous seing privé, à intervenir entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par son ministre des Pêches et des Océans et responsable de la Garde côtière canadienne, et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location d'une portion de ce lot;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux d'autoriser la signature de ladite convention;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une convention de résiliation de bail, de bail et de servitudes, sous seing privé, avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par son ministre des Pêches et des Océans et responsable de la Garde côtière, pour la location d'une portion du lot 4 516 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis à proximité du site de dépôt des neiges usées du chemin Larocque, servant d'aide à la navigation aux navires, pour une période de quinze (15) ans, suivant un bail annuel de 1 000 \$ pour les 5 premières années, 1 250 \$ pour les 5 suivantes et 1 500 \$ pour les 5 dernières, taxes en sus, ce bail étant assorti d'une servitude de droit de passage et d'une servitude de non-obstruction et de déblaiement en hauteur;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail de location précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2014-11-571

**APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS ET ANNULÉS NUMÉROS 78100 À 78456 TOTALISANT 7 834 562,72 \$ ET 44 296,68 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET NUMÉROS 511 À 546 TOTALISANT 1 258 377,81 \$**

Le registre des chèques émis et annulés numéros 78100 à 78456 et le registre des paiements Internet émis et annulés numéros 511 à 546 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits au registre des chèques émis et annulés numéros 78100 à 78456 totalisant 7 834 562,72 \$ et 44 296,68 \$ et au registre des paiements Internet numéros 511 à 546 totalisant 1 258 377,81 \$, et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

#### **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 10 NOVEMBRE 2014**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport budgétaire au 10 novembre 2014 est déposé devant ce conseil.

#### **2014-11-572 DÉSIGNATION DE RESPONSABLES POUR PROCÉDER À L'ÉVALUATION DE RENDEMENT DES ENTREPRENEURS ET FOURNISSEURS**

ATTENDU QUE la publication dans la Gazette officielle du Québec du 26 juin 2013 prévoyait la mise en vigueur des dispositions législatives concernant l'évaluation de rendement des entrepreneurs et fournisseurs;

ATTENDU QUE la loi prévoit que les personnes responsables pouvant procéder à l'évaluation de rendement insatisfaisant des entrepreneurs et fournisseurs doivent être désignées par le conseil municipal;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne le ou la responsable de projet du service requérant, le directeur du Service du contentieux ainsi que la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique à titre de personnes responsables pouvant procéder à l'évaluation de rendement des entrepreneurs et fournisseurs dans le cadre d'une adjudication de contrat.

ADOPTÉ

#### **2014-11-573 LETTRE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS**

ATTENDU QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre;

ATTENDU QUE la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative aux services aux sinistrés;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une lettre d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge afin d'assurer le comité des mesures d'urgence d'un support additionnel en cas de sinistre mineur ou majeur sur le territoire de la municipalité, pour la somme de 6 118,65 \$ servant à renouveler les équipements voués aux mesures d'urgence;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente précitée;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 200 \$ du poste budgétaire 02-230-01-643 au poste budgétaire 02-230-01-459.

ADOPTÉ

Le point 10.2 de l'ordre du jour intitulé : « Modification de la tarification pour les usagers du service du transport de personnes par taxi dispensé par Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield » est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

**2014-11-574 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE MUNICIPALE SUR LES LOTS 3 247 062 ET 3 248 389 SITUÉS DANS LE SECTEUR DU PROLONGEMENT DE LA RUE LOY**

ATTENDU QUE dans le cadre du futur développement résidentiel du secteur des rues Loy et Guy, une servitude est requise sur les lots 3 247 062 et 3 248 389 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour la conduite d'égout pluvial présente;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser l'acquisition et l'enregistrement de cette servitude en faveur de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'acquisition d'une servitude sur les lots 3 247 062 et 3 248 389 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, des propriétaires en titre des lots ci-dessus mentionnés, pour la somme de 1 \$, taxes en sus le cas échéant;

QUE le conseil municipal mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Lemieux Lalonde inc. pour la réalisation des opérations cadastrales et des descriptions techniques;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la municipalité;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les actes relatifs à la présente, à intervenir devant M<sup>e</sup> Gilles Marois, notaire, ou tout autre notaire pratiquant au sein de l'étude Marois Lapointe De Bonville notaires inc., en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2014-11-575

**APPROBATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DANS LE CADRE DE L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS SUR LE BOULEVARD DU HAVRE**

VU la résolution 2014-04-183 adoptée lors de la séance du conseil du 15 avril 2014 relative à une demande à Hydro-Québec pour une étude préliminaire concernant l'enfouissement de réseaux câblés sur le boulevard du Havre;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a produit un rapport d'étude préliminaire sur l'enfouissement de lignes existantes dans le cadre du programme *Embellir les voies publiques*, plus particulièrement sur le boulevard du Havre;

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'approuver ce rapport d'étude préliminaire afin de continuer à l'étape d'avant-projet;

Il est proposé par M. le conseiller Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve le rapport d'étude préliminaire présenté par Hydro-Québec, en date du 3 septembre 2014, pour l'enfouissement des réseaux câblés sur le boulevard du Havre, entre les rues Dorais et Andrew, sur environ 1,2 kilomètre, le tout dans le cadre du programme *Embellir les voies publiques* initié par Hydro-Québec;

QUE le conseil municipal demande à Hydro-Québec de poursuivre à l'étape suivante qui est l'avant-projet, cette autorisation étant aussi valable pour les autres fournisseurs de services tels que Bell, Cogeco et tous les autres fournisseurs de services présents, et ce, selon l'option 2 concernant le partage des responsabilités relatives aux ouvrages civils et voulant qu'Hydro-Québec soit l'intégrateur technique des réseaux et qu'elle réalise l'ensemble de l'ingénierie des ouvrages civils;

QUE les frais engagés devront être remboursés à Hydro-Québec dans l'éventualité où le projet serait abandonné par la municipalité.

ADOPTÉ

2014-11-576

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INTERCEPTION DE L'EXUTOIRE DE LA COULÉE PETIT MARCHETERRE**

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux d'entretien de la coulée petit Marcheterre, la firme d'ingénieurs Les Services exp inc. a été mandatée afin de préparer les plans et devis préliminaires dans le cadre du projet d'interception de l'exutoire de la coulée petit Marcheterre;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie requérant l'autorisation du conseil municipal de présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de ces travaux;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la firme d'ingénieurs Les Services exp inc. à préparer une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), et de présenter et transmettre cette demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour et au nom

de la municipalité, dans le cadre des travaux d'interception de l'exutoire de la coulée petit Marcheterre, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux, si nécessaire;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une attestation de conformité des travaux par rapport à l'autorisation délivrée signée par un ingénieur, lorsque ceux-ci seront complétés, au plus tard 60 jours suivant la fin des travaux.

ADOPTÉ

**2014-11-577 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LA RUE DE LA BARRIÈRE**

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie requérant l'autorisation du conseil municipal de présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre des travaux de prolongement des infrastructures municipales sur la rue de la Barrière dans le secteur de la Baie;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M<sup>me</sup> Véronique Morin, ingénieure de projet au Service de l'ingénierie, à préparer une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), et de présenter et transmettre cette demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour et au nom de la municipalité, dans le cadre des travaux de prolongement des infrastructures municipales sur la rue de la Barrière, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux, si nécessaire;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une attestation de conformité des travaux par rapport à l'autorisation délivrée et signée par un ingénieur, lorsque ceux-ci seront complétés, au plus tard 60 jours suivant la fin des travaux.

ADOPTÉ

**2014-11-578 DÉPÔT DU RAPPORT DE FIN DE CONTRATS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE**

VU le dépôt devant ce conseil de la liste des modifications et des coûts correspondant aux contrats complétés au 18 novembre 2014 par le directeur du Service de l'ingénierie, conformément aux dispositions de l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la liste des modifications et des coûts correspondant aux contrats complétés au 18 novembre 2014, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le directeur du Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

**2014-11-579      AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 17, 3<sup>E</sup> RUE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Roseline Cardinal a formulé, pour et au nom de la succession Sylviane Cardinal, une demande de dérogation mineure pour le lot 4 862 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation du bâtiment principal existant situé au 17, 3<sup>e</sup> Rue, avec une marge latérale du côté est de 0,53 mètre;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
                                 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
                                 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2014-0072 pour le lot 4 862 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 17, 3<sup>e</sup> Rue, demande formulée par M<sup>me</sup> Roseline Cardinal, pour et au nom de la succession Sylviane Cardinal, pour l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge latérale du côté est de 0,53 mètre, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale minimale de 1,5 mètre dans la zone H-857;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2014-11-580      AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 17, RUE SIMPSON AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.



ATTENDU QUE M<sup>e</sup> Jean-François Vernier a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 247 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation du bâtiment principal existant situé au 17, rue Simpson, avec une marge latérale nord-ouest de 0,67 mètre et un total des marges latérales de 2,57 mètres;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2014-0073 pour le lot 3 247 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 17, rue Simpson, demande formulée par M<sup>e</sup> Jean-François Vernier, pour l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge latérale nord-ouest de 0,67 mètre et un total des marges latérales de 2,57 mètres, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale minimale de 0,9 mètre et un total des marges latérales de 4 mètres dans la zone H-341;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2014-11-581

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 217, RUE HÉBERT AFIN D'AUTORISER LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE DÉTACHÉ ANNEXÉ À L'ABRI D'AUTO ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Diane Poissant a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 4 516 093 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser la réfection de la toiture du garage détaché annexé à l'abri d'auto situé au 217, rue Hébert, avec une hauteur de 6,1 mètres;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2014-0071 pour le lot 4 516 093 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 217, rue Hébert, demande formulée par M<sup>me</sup> Diane Poissant, pour la réfection de la toiture du garage détaché annexé à l'abri d'auto avec une hauteur de 6,1 mètres, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 5.3.1.1 f) du Règlement 150 concernant le zonage limite la hauteur d'un garage détaché à 5 mètres;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2014-11-582

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 60, RUE HAINEAULT AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Liette Marcil a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 4 515 722 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation du bâtiment principal existant situé au 60, rue Haineault, avec une marge latérale du côté nord-ouest de 0,82 mètre;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2014-0074 pour le lot 4 515 722 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 60, rue Haineault, demande formulée par M<sup>me</sup> Liette Marcil, pour l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge latérale du côté nord-ouest de 0,82 mètre, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale minimale de 0,9 mètre dans la zone H-587;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2014-11-583

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU FUTUR LOT 5 582 283 SIS RUE ARMAND AFIN D'AUTORISER LA CRÉATION D'UN NOUVEAU LOT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

M. Jules Latreille et M<sup>me</sup> Ginette Lécuyer s'opposent à la création d'un nouveau lot d'une profondeur inférieure à 30 mètres.

ATTENDU QUE M. Gilles Bougie a formulé une demande de dérogation mineure pour le futur lot 5 582 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser la création d'un nouveau lot au 111, rue Armand, avec une profondeur de 23,35 mètres;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2014-0066 pour le futur lot 5 582 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 111, rue Armand, demande formulée par M. Gilles Bougie, pour la création d'un nouveau lot ayant une profondeur de 23,35 mètres, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une profondeur minimale de 30 mètres dans la zone H-249, tel que présenté sur le plan F12439R, minute 608, préparé par M. Benoit Legault, arpenteur-géomètre, en date du 21 août 2014;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2014-11-584      MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2014-02-072 RELATIVE À LA VENTE DU LOT 4 517 854 SITUÉ CHEMIN LAROCQUE**

VU la résolution 2014-02-072 adoptée lors de la séance du conseil du 18 février 2014 relative à la vente du lot 4 517 854 situé chemin Larocque à la compagnie Moïse Climatisation et Chauffage;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à la modification du nom de l'acquéreur;

Il est                      proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
                                 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
                                 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2014-02-072 adoptée lors de la séance du conseil du 18 février 2014 relative à la vente du lot 4 517 854 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé chemin Larocque, de façon à remplacer :

- les mots « l'entreprise Moïse Climatisation et Chauffage » par les mots « la compagnie 9159-6353 Québec inc. », partout où il en est fait mention.

ADOPTÉ

**2014-11-585      MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2014-04-186 RELATIVE À L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 593 245 SITUÉE RUE ANDREW**

VU la résolution 2014-04-186 adoptée lors de la séance du conseil du 15 avril 2014 relative à l'acquisition d'une partie du lot 3 593 245 située rue Andrew appartenant aux Carrières Bau-Val inc.;

VU la recommandation du conseiller en aménagement au Service de l'urbanisme et des permis relative à la modification du nom du cédant;

Il est                      proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
                                 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
                                 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2014-04-186 adoptée lors de la séance du conseil du 15 avril 2014 relative à l'acquisition d'une partie du lot 3 593 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, partie de lot située rue Andrew, de façon à remplacer :

- les mots « aux/des Carrières Bau-Val inc. » par les mots « à/de Le Groupe Bau-Val inc. », partout où il en est fait mention.

ADOPTÉ

**2014-11-586 ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE DEANGELO BROTHERS CORPORATION POUR L'UTILISATION DU SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES**

ATTENDU QUE l'entreprise Deangelo Brothers Corporation (DBC) demande à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de pouvoir utiliser le site de dépôt des neiges usées municipal pour y déposer la neige provenant du déneigement du pont Serge-Marcil, dont elle en assume l'entretien;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre l'entreprise Deangelo Brothers Corporation et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'utilisation du site de dépôt des neiges usées durant la saison hivernale 2014-2015;

VU la recommandation du coordonnateur administratif au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente avec l'entreprise Deangelo Brothers Corporation afin d'utiliser le site municipal de dépôt des neiges usées situé rue Daoust (chemin Larocque), pour la saison hivernale 2014-2015, moyennement la délivrance d'un permis et d'une tarification à cet effet;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2014-11-587 APPEL D'OFFRES 2014-41 : RÉHABILITATION ET MODERNISATION DU POSTE DE POMPAGE LÉGER, PHASE III, LOT 2**

À la suite de l'appel d'offres 2014-41 relatif à la réhabilitation et la modernisation du poste de pompage Léger, phase III, lot 2, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Construction Jacques Théorêt inc.	512 788,50 \$
Excavation Loiselle inc.	625 862,12 \$
Norclair inc.	706 555,56 \$
Ali Construction inc.	732 080,39 \$
Construction Cyvex inc.	789 728,78 \$
Coffrage Alliance Itée	789 878,25 \$
Roxboro Excavation inc.	987 175,66 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, à la suite de l'analyse effectuée par la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Jacques Théorêt inc.;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Construction Jacques Théorêt inc. un contrat pour la réhabilitation et la modernisation du poste de pompage Léger, phase III, lot 2, pour la somme de 512 788,50 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2014-41;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention de l'autorisation délivrée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2014-11-588 APPEL D'OFFRES 2014-47 : RÉPARATION DU GÉNÉRATEUR D'OZONE NUMÉRO 2 ET ENTRETIEN GÉNÉRAL DU SYSTÈME DE PRODUCTION D'OZONE À L'USINE DE FILTRATION**

À la suite de l'appel d'offres 2014-47 relatif à la réparation du générateur d'ozone numéro 2 et l'entretien général du système de production d'ozone à l'usine de filtration, aucune soumission n'a été déposée devant ce conseil vu la complexité du projet et le manque de temps de préparation laissé aux soumissionnaires;

VU la recommandation du superviseur traitement des eaux au Service de l'environnement et des travaux publics de retourner en appel d'offres;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'annuler à toute fin que de droit l'appel d'offres 2014-47 relatif à la réparation du générateur d'ozone numéro 2 et l'entretien général du système de production d'ozone à l'usine de filtration, et autorise le retour en appel d'offres publiques, le cas échéant, conformément au devis numéro 2014-47, pour le même sujet avec les mêmes paramètres de soumission.

ADOPTÉ

**2014-11-589 APPEL D'OFFRES 2014-48 : MISE EN PILE DES NEIGES USÉES ET SOUFLAGE DES AMAS DE NEIGE APRÈS TASSEMENT**

À la suite de l'appel d'offres 2014-48 relatif à la mise en pile des neiges usées et au soufflage des amas de neige après tassement, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Benny D'Angelo déneigement et jardinage inc.	98 303,63 \$
Pavage Bolduc inc.	113 250,38 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	42 598,24 \$(non conforme)

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Benny D'Angelo déneigement et jardinage inc.;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Benny D'Angelo déneigement et jardinage inc. un contrat pour la mise en pile des neiges usées et le soufflage des amas de neige après tassement, pour la somme de 98 303,63 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2014-48.

ADOPTÉ

**2014-11-590 APPEL D'OFFRES 2014-50 : RÉPARATION DU GÉNÉRATEUR D'OZONE NUMÉRO 2 ET ENTRETIEN GÉNÉRAL DU SYSTÈME DE PRODUCTION D'OZONE À L'USINE DE FILTRATION**

À la suite de l'appel d'offres 2014-50 relatif à la réparation du générateur d'ozone numéro 2 et l'entretien général du système de production d'ozone à l'usine de filtration, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Xylem inc.	52 313,63 \$
EMO3 inc.	55 090,27 \$

VU la recommandation du superviseur traitement des eaux au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Xylem inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Xylem inc. un contrat pour la réparation du générateur d'ozone numéro 2 et l'entretien général du système de production d'ozone à l'usine de filtration, pour la somme de 52 313,63 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2014-50.

ADOPTÉ

**2014-11-591 INVITATION À SOUMISSIONNER 2014-ENV-32 : ACHAT ET INSTALLATION DE VARIATEURS DE VITESSE ET DE SONDAS DE PRESSION ET DE NIVEAU À L'USINE DE FILTRATION**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2014-ENV-32 relative à l'achat et l'installation de variateurs de vitesse pour les pompes de haute pression de l'usine de filtration et de sondes de pression et de niveau, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Filtrum inc.	74 388,83 \$
Savoie M.D. inc.	75 269,66 \$
A. Lecompte et fils inc.	80 367,53 \$

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Filtrum inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Filtrum inc. un contrat pour l'achat et l'installation de variateurs de vitesse pour les pompes de haute pression de l'usine de filtration et de sondes de pression et de niveau, pour la somme de 74 388,83 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2014-ENV-32;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 34 100 \$ du poste budgétaire 02-412-01-521 au poste budgétaire 03-310-04-751.

ADOPTÉ

**2014-11-592 INVITATION À SOUMISSIONNER 2014-ING-30 : SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE POUR LES INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD DU HAVRE**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2014-ING-30 relative à la fourniture de services professionnels d'arpentage pour des travaux d'infrastructures sur le boulevard du Havre, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres inc. 36 505,00 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres inc.;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres inc. pour des travaux d'arpentage entre les rues Dorais et Saint-Philippe, pour la réalisation des travaux d'infrastructures sur le boulevard du Havre, pour la somme de 36 505 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2014-ING-30.

ADOPTÉ

**2014-11-593 INVITATION À SOUMISSIONNER 2014-ING-31 : BRANCHEMENT DE SERVICES AU 1605, BOULEVARD BORD-DE-L'EAU**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2014-ING-31 relative au branchement de services au 1605, boulevard Bord-de-l'Eau et au prolongement d'un réseau pluvial, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

DDL Excavation 9039-3273 Québec inc.	45 961,26 \$
Les Pavages Théorêt inc.	58 522,28 \$
Ali Construction inc.	64 624,58 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie DDL Excavation 9039-3273 Québec inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie DDL Excavation 9039-3273 Québec inc. un contrat pour le branchement de services au 1605, boulevard Bord-de-l'Eau et pour le prolongement d'un réseau pluvial, pour la somme de 45 961,26 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2014-ING-31;

QUE la portion des travaux relative au branchement de services est payée par le propriétaire du 1605, boulevard Bord-de-l'Eau, soit un montant de 13 695 \$, plus les taxes applicables;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le cas échéant.

ADOPTÉ

**A-2014-11-030 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015**

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2015.

**A-2014-11-031 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 219 PORTANT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES PLACES PUBLIQUES - (RMH-460)**

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 219 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les places publiques – (RMH-460).

**A-2014-11-032 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE I DU PROGRAMME DE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2015-2016)**

Avis est donné par M. le conseiller Patrick Rancourt qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur la mise en œuvre de la phase I du Programme de rénovation résidentielle de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2015-2016).



**2014-11-594      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 290 POUR ADOPTER UN PROGRAMME D'INCITATIFS FISCAUX FAVORISANT L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES DE LA MUNICIPALITÉ (2015)**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 290 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
   appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
   et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 290 pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2015).

ADOPTÉ

**A-2014-11-033    AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AFIN DE POURVOIR À LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE I DU PROGRAMME DE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2015-2016)**

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase I du Programme de rénovation résidentielle de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2015-2016).

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 289**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 5 novembre 2014, pour le Règlement 289 pour emprunter la somme de 1 600 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels du projet de la baie Saint-François et de ses aménagements contigus.

**2014-11-595      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 255 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES AFIN DE DESSERVIR LES LOTS 4 516 516 ET 4 966 284 SITUÉS DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 050 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 255 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 255 décrétant des travaux d'infrastructures municipales afin de desservir les lots 4 516 516 et 4 966 284 situés dans le parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 3 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

**2014-11-596 DEMANDE D'APPUI DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU SUROÏT RELATIVE À L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 10 PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

VU le dépôt du projet de loi 10 par le ministre de la Santé et des Services sociaux réformant le système de santé québécois;

ATTENDU l'importance qu'occupe le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Suroît dans notre communauté;

ATTENDU le concept de Cité de la santé et du savoir développé avec les partenaires du domaine de la santé et de l'éducation (Cégep de Valleyfield et Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands) qui mobilise les énergies du milieu et qui est très prometteur en termes d'avenir;

ATTENDU QUE l'amélioration de l'intégration des services de santé et des services sociaux à notre population doit se faire avec des pouvoirs décisionnels (administratifs et cliniques) de proximité et que l'implantation d'un Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) pour la Montérégie « Sud-Ouest » nous semble plus prometteuse de succès et s'inscrit dans des enjeux territoriaux plus naturels et spécifiques;

VU la demande d'appui du Centre de santé et de services sociaux du Suroît formulée à la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
Appuyé à l'unanimité,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande au ministre de la Santé et des Services sociaux d'appuyer la demande du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Suroît dans sa démarche d'implantation d'un Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) sur le territoire de la Montérégie « Sud-Ouest ».

ADOPTÉ

**2014-11-597 FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DE FOOTBALL LE NOIR ET OR**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé à l'unanimité,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield félicite l'équipe de football collégial division 3 pour l'obtention d'un troisième championnat de suite pour la conquête du Bol d'or dans l'histoire du Noir et Or du Collège de Valleyfield et pour l'accession de cette équipe à la division 2 de cette ligue de football.

ADOPTÉ

**2014-11-598 LIBÉRATION ET AUTORISATION AU MAIRE D'ASSISTER À UNE RENCONTRE AVEC L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à assister à une rencontre des maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2014, à Ville de Racine au Wisconsin;

QUE les dépenses afférentes à cette rencontre soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 1 500 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

**2014-11-599 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 33, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 18 novembre 2014.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier